

Instructions Officielles concernant le Recyclage des Instructeurs TFH reconnus par l'IKC



RECERTIFICATION

Les Instructeurs Certifiés de la Touch for Health School maintiennent leur certification en :

- enseignant la Synthèse du Touch for Health (TFH 1 à 4) à au moins 5 élèves tous les ans afin de maintenir une certification active ; si cette exigence n'est pas satisfaite, leur statut sera d'être un Instructeur Inactif de la TFH School.
- envoyant la liste de leurs élèves tels que c'est demandé.
- payant les frais des certificats au membre Faculté de la TFH School ou à l'organisation reconnue par lui/elle.
- continuant chaque année à être membre d'une association affiliée à la TFH School.
- suivant 15 heures de Touch for Health School Update (Recyclage) pour Instructeurs de la TFH School, données par un membre Faculté de la TFH School dans les 3 années suivant la fin du TW.
- après le 1^{er} recyclage, la formation continue peut se faire de diverses manières en accumulant 15 heures de TFHSCE (Continuing Education) par période de 3 années. Ceci se fait en :
 - o suivant des cours de TFHSCE/Recyclage à raison de 15 heures
 - o participant à un congrès de l'IKC à raison de 50% des heures prestées
 - o présentant à un congrès de l'IKC à raison de 3 fois la durée de la présentation
 - o suivant pour la première fois un cours reconnu par la TFH School à raison de 100% des heures prestées
 - o donnant des cours de TFH :
 - o si moins de 50 élèves en 3 ans, 15 heures de TFHSCE sont nécessaires
 - o si 50 élèves dont 20% (10) jusqu'au TFH4, 10 heures de TFHSCE nécessaires
 - o 100 élèves dont 20% (20) jusqu'au TFH4, 5 heures de TFHSCE nécessaires
 - o 150 élèves dont 20% (30) jusqu'au TFH4, 0 heures de TFHSCE nécessaires
- NB : Si un instructeur n'enseigne pas le TFH pendant 5 ans, il lui sera demandé de suivre à nouveau le TFH Training Workshop.

FRAIS DE RECERTIFICATION

A la fin des 3 années, lorsqu'il est temps de renouveler les certificats et une fois que vous avez fourni la preuve de votre recyclage,

- un coût de certification (30 euros jusqu'en 2015, 40 euros à partir de 2016) s'applique aux Instructeurs Certifiés en Touch for Health ;
- un autre coût (actuellement 10 euros) sera payé pour chacun des autres programmes que l'instructeur est autorisé à enseigner (par exemple TFH et métaphores).

Merci d'effectuer ce paiement sur le compte suivant. L'argent sera transféré globalement à l'IKC.

Compte de l'asbl IBK

BE61 001114347417

BIC : GEBABEBB

Banque BNP Paribas Fortis - 1330 Rixensart - Belgique